

TransCanada - Énergie Est

oleoducenergieest.com/TransCanada

Projet Énergie Est, la Construction D'un Pipeline Sécuritaire et Fiable



PUBLICITÉ



Une nouvelle génération de droits de la personne?

Mise à jour le vendredi 19 septembre 2014 à 14 h 31 HAR



En juin 2010, les rives du delta du Niger étaient souillées de pétrole. (Archives) Photo : AFP/PIUS UTOMI EKPEI

L'environnement, la santé mentale, la vie privée, l'accès à Internet. Peut-on parler de nouveaux droits de la personne? Des experts croient que oui, d'autres disent que non. Voici quelques pistes de réflexion.

Un texte de **Danielle Beaudoin** [🐦](#) [✉️](#)

« Les droits de la personne ne sont pas statiques; ils sont au contraire en constante évolution », estime Lucie Lamarche, avocate et professeure au Département des sciences juridiques à l'UQAM.

En matière de nouveaux droits, l'environnement est de loin l'enjeu le plus important aujourd'hui, dit-elle, précisant que les préoccupations écologiques sont au cœur du jeune mouvement communautaire. La juriste affirme qu'il y a une « reconnaissance, un consensus » dans le monde quant à la pertinence du droit fondamental à un environnement sain.

« L'environnement n'est plus traité comme quelque chose d'à côté. C'est ce qu'il y a de plus fort. »

— Lucie Lamarche, avocate et professeure à l'UQAM

Elle croit aussi que tous les droits de la personne sont liés à l'environnement, dont le droit à la vie et à l'eau. La [Ligue des droits et libertés](#) est du même avis.

« Ultiment, c'est au droit à la vie que la dégradation de l'environnement et les catastrophes écologiques portent atteinte. »

— Ligue des droits et libertés

Le droit à un environnement sain n'est pas inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais plusieurs pays l'ont intégré dans leur constitution au cours des dernières décennies. Le Canada n'est pas du nombre, mais au Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Charte des droits et libertés de la personne reconnaissent ce nouveau droit.



Internet, libre-échange et mondialisation Photo : iStock

Internet et la vie privée

Les droits liés à Internet constituent aussi un enjeu contemporain d'importance, selon Lucie Lamarche. Par exemple, comment garantir le respect de la vie privée ou le droit à l'image sur le web?

L'avocate fait remarquer que le droit à l'éducation, déjà inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, prend une nouvelle forme avec Internet et ses multiples possibilités. Oui, dit-elle, il y a maintenant un meilleur accès à de la formation grâce au web, mais en même temps, beaucoup se demandent pourquoi il faudrait payer pour des cours en ligne.

Elle rappelle que bien des gens trouvent que le web est devenu un « produit commercial ». Elle fait notamment référence à ceux qui militent, au nom des droits de la personne, pour un usage répandu du code source libre (*open source*).

En mai 2014, la Cour de justice de l'Union européenne a pris [une décision controversée en cette matière](#). Le tribunal européen a statué que les moteurs de recherche sont responsables du traitement des données personnelles contenues sur les pages indexées, et qu'ils ont donc le devoir, dans certains cas, de les supprimer. La cour déboute ainsi la multinationale Google, pour qui la suppression de données s'apparente à une forme de censure. Le tribunal estime au contraire que le droit à la vie privée l'emporte dans ce cas-ci sur l'intérêt public et l'accès à l'information.



Des migrants, venus de Libye, sont secourus au large de l'Italie. (archives) Photo : AFP/Francesco Malavolta

Les droits des migrants

Pour Lucie Lamarche, le phénomène grandissant des migrations - [la traite des personnes et le trafic des migrants](#) - est une autre question importante en matière de droits de la personne.

Parmi les exemples qu'elle donne : l'arrivée massive de clandestins sur les côtes de l'Europe. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime qu'environ 130 000 migrants sont arrivés par la mer en Europe cette année. C'est plus du double qu'en 2013. Et depuis janvier dernier, plus de 2500 personnes sont mortes ou portées disparues lors de ces traversées organisées par des passeurs sans scrupule.

La juriste fait aussi état de l'afflux de migrants mineurs en provenance d'Amérique centrale interceptés aux frontières des États-Unis. Près de 50 000 enfants voyageant seuls ont ainsi été arrêtés.

« On vient de comprendre, dit Lucie Lamarche, que dans un monde globalisé, les personnes sont hautement mobiles, qu'elles ne vont plus seulement du point A au point B, et qu'il est beaucoup moins facile aujourd'hui de localiser les populations. »

« On oublie que l'humain en mouvement a toujours des droits fondamentaux, où qu'il soit. »

— Lucie Lamarche

Ce phénomène représente tout un défi pour les États qui reçoivent les migrants. Le système actuel, avec ses exigences et ses délais quant au statut du migrant, « laisse trop de monde en panne ».

Pour en savoir plus :

- [Deux naufrages tragiques en Méditerranée](#)
- [« Les migrants ont les mêmes droits fondamentaux que vous et moi »](#)
- [La Bestia, train de la mort des migrants mexicains](#)
- [Les images que le gouvernement américain ne veut pas voir](#)



Photo : iStockphoto

Maladies mentales et droit à la santé

D'après la juriste, la hausse des troubles mentaux bouscule toute l'organisation du travail. Il est beaucoup plus simple pour un employeur, dit-elle, d'aménager des locaux pour répondre aux besoins des personnes en fauteuil roulant que de traiter avec des employés souffrant de troubles mentaux.

« Les problèmes de santé mentale viennent brasser toutes les cartes en matière de droit à la santé, surtout dans les milieux de travail. »

— *Lucie Lamarche*

Les maladies mentales se multiplient de façon fulgurante dans le monde. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que plus de 800 000 personnes meurent par suicide chaque année et que 350 millions de personnes souffrent de dépression.

NON À UNE PROLIFÉRATION DE NOUVEAUX DROITS

Depuis quelques années, de nombreux groupes de pression réclament la reconnaissance de nouveaux droits de la personne. Mais bien souvent, les gouvernements et les corporations s'opposent à de telles requêtes.

De façon surprenante, même des défenseurs des droits de la personne sont réticents, craignant qu'une prolifération des droits affaiblisse les efforts pour protéger les « droits traditionnels » reconnus par les instruments internationaux.

« Il ne faut pas tant créer de nouveaux droits, mais plutôt faire respecter ceux déjà existants. »

— *Béatrice Vaugrante, d'Amniste internationale*

Pour Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie internationale au Canada francophone, les droits à l'environnement ou au développement ne sont pas des droits de la personne en vertu du code international.

« D'un point de vue légal, explique Valérie Vaugrante, il n'y a pas de droit à l'environnement. L'environnement s'attaque à des droits de la personne; on s'intéresse à l'environnement pourvu que ça ait un impact sur les humains. »

Par contre, précise-t-elle, en faisant respecter les droits existants, on travaille par la bande sur des enjeux nouveaux comme l'environnement ou le développement. Elle donne l'exemple du delta du Niger, pollué par la pétrolière Shell. « L'environnement est attaqué; ça viole le droit des populations de cette région à l'eau, à l'alimentation, au logement, à la santé, à la vie. »

Elle ajoute que les problèmes liés à l'environnement touchent souvent des populations vulnérables - les pauvres, les Autochtones ou les femmes -, dont les droits civils et politiques sont bafoués.

« Une question de justice sociale »

Pour Dominique Clément, historien et professeur au Département de sociologie de l'Université de l'Alberta, les enjeux liés à l'environnement et à l'eau ou encore à Internet sont des questions de justice sociale, et non pas des droits de la personne.

L'historien explique que les droits de la personne sont fondamentaux, c'est-à-dire qu'ils sont essentiels au fonctionnement d'une société démocratique, comme le droit d'association ou celui de parole. À son avis, les « nouveaux droits » ne tombent pas dans cette catégorie.

« Depuis les années 1970, on utilise l'expression "droits de la personne" pour tout. Si on n'obtient pas un service scolaire, ou si on paie trop de taxes, cela viole mes droits de la personne. Chaque grief en santé, pour l'eau, sur Internet, pour de la bonne nourriture; on utilise toujours cette expression pour articuler nos revendications. Dans les années 1940, on avait un sens clair de ce qu'étaient nos droits fondamentaux. »

— Dominique Clément

LES GÉNÉRATIONS DE DROITS

Droits de 1^{re} génération

Les droits civils et politiques sont consacrés dans les textes révolutionnaires américains et français du 18^e siècle. Il s'agit d'abord de protéger l'individu contre les violations de l'État. On parle donc d'une non-intervention de l'État dans la vie privée des gens. Ces droits fondamentaux « classiques » comprennent notamment la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la vie, le droit de vote, ou encore l'accès à un procès juste et équitable.

Droits de 2^e génération

Les droits économiques, sociaux et culturels, apparus au 19^e siècle, se caractérisent par une intervention de l'État. Ce dernier, au nom de la justice sociale, doit garantir l'égalité entre les individus. On parle ici, entre autres, de droit au travail, à la sécurité sociale, à l'éducation ou encore à la santé.

[Les droits de 1^{re} et 2^e génération se trouvent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.](#)

Droits de 3^e génération

Les droits de solidarité sont collectifs et se développent à partir des années 70. Ces nouveaux droits comprennent le droit à la paix, au développement, à l'autodétermination des peuples, à une alimentation saine et à l'environnement. Ils supposent l'action de la communauté internationale. Ils ne font pas l'unanimité, et ils ne sont pas reconnus comme des droits à part

entière.

Droits de 4e génération?

Certains croient en une 4e génération de droits qui touchent surtout les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les progrès liés à la médecine et la biologie.

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, **chaque commentaire soumis sur les tribunes de Radio-Canada.ca sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur** (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la netiquette. Bonne discussion !

Connexion | [S'inscrire](#)

16 Commentaires



Écrire un commentaire ici

Soumettre

Les plus récents



Marc Clement

Il faut simplement retirer le droit de religion. Ce droit est galvauder par plusieurs communautés qui l'utilisent pour déguiser leur agenda politique. Une religion qui compte plus de 1000 organisations terroristes ne devrait pas être acceptée nulle part.

Il y a 5 heures 3 personnes aiment ce commentaire



Guillaume Blouin-Beaudoin

@Marc Clement

je suis d'accord dans la mesure où la religion est une expression et une opinion, et devrait demeurer comme tel ; l'excuse religieuse ne devrait pas primer sur de vrais droits

Il y a 3 heures 1 personne aime ce commentaire



Daniel Lombardo

@Guillaume Blouin-Beaudoin

On ne peut pas interdire la libre pratique de la religion cela est inclus dans la liberté de penser et de s'exprimer. Ce qu'il faut à mon avis baliser sa présence dans les rouages de l'État.

Un état laïque, qui ne fait aucunement appel ou rappel à la religion, qui ne se base sur aucune religion pour établir ses lois et qui n'avantage aucune religion.

À mon avis, l'État ne devrait subventionner aucune école religieuse ni aucun mouvement religieux.

Au risque de passer... » plus

Il y a 2 heures 0 personne aime ce commentaire



Robert Ducharme

Les droits sont quelque chose que les dominants accordent avec parcimonie aux dominés. La seule justification à une limitation des droits de la personne c'est quand ladite personne s'en prend à plus faible que lui. Cela relève du droit criminel. Les dominants s'octroient allègrement le droit de s'en prendre à plus faibles qu'eux. Problème...

Il y a 6 heures 2 personnes aiment ce commentaire



Francois Begin

Je suis sur le NET/WEB depuis ses début. Avant que GOOGLE n'achète et élimine tous les engins de recherches il était possible de trouver un nombre infini de ressources gratuites! Ce n'est plus le cas.

Je prend un exemple au hasard, je recherche un émulateur de disque qui utilise une partition mémoire pour ajouter un disque temporaire sur mon ordinateur. Ce "driver" était disponible et gratuit sur le disque d'installation de Window 97. Avant GOOGLE une recherche avancé avec plusieurs mots... » plus

Il y a 6 heures 4 personnes aiment ce commentaire



Richard Adam

@Francois Begin

Mais il existe plein d'autres moteurs de recherche, comme exemple Duckduckgo et Startpage.

Et ce que vous semblez mentionner sont des pub et non des résultats de recherche. Par curiosité, si vous utilisez Firefox ou bien Chrome installez donc le "addon" Adblock Plus, je crois que ça réglerais en bonne partie votre problème.

Il y a 4 heures 2 personnes aiment ce commentaire



Jean Simon Girard

J'avoue que je communique par le biais de médias sociaux sur le net depuis 1997 et je serais bien embêté de vous en tracer la limite et la valeur. Les droits de la personne dans tout ça? Justement, je les vois bafoués à tous les jours sur le net, alors!

Il y a 8 heures 1 personne aime ce commentaire



Gilles Hervieux

Le droit a l'air et a l'eau, c'est seulement l'evidense. Eh bien oui, il faut le rappeler a cause du developpement de l'industrie et de la surpopulation! Ma facon de voir enfin!..

Il y a 8 heures 3 personnes aiment ce commentaire



Louis Forest

Va-t-on trop loin en réclamant l'accès à internet pour tous. Plusieurs gens en Amérique du Nord non pas internet car ils ne peuvent pas se le payer et d'autres demeurent dans

des zones trop éloignées...

Il y a 8 heures 1 personne aime ce commentaire



Sébastien Raymond

@Louis Forest

En effet, le droit à Internet ne devrait pas s'appliquer à tous, comme vous par exemple. Comme ça, on serait plus obligé de lire vos balivernes (farces). ;-)

Il y a 8 heures 0 personne aime ce commentaire



marc despins

@Sébastien Raymond

Drole de commentaire. C'est vous ici qui écrivez des balivernes. Et non Mr. Forest qui a écrit un commentaire intelligent.

Il y a 7 heures 6 personnes aiment ce commentaire



Pierre Tremblay

Il a toujours manqué une chose à la charte des droits de la personne: La charte des devoirs de la personne.

Il y a 8 heures 6 personnes aiment ce commentaire

Afficher 2 autres réponses



Eric Therrien

@Pierre Tremblay Ces droits sont de base. Aucun devoir ne peut y être attaché. Quoi, vous croyez que le droit à la vie devrait être rattaché au devoir de se comporter de tel ou tel façon? Le droit à l'autodétermination des peuples, mais pas les peuples qui n'ont pas d'armes?

Vous avez un point de vue archaïque et dangereux.

Il y a 4 heures 0 personne aime ce commentaire



Pierre Tremblay

@Eric Therrien

Je suis d'accord que mon point de vue mal utilisé et interprété pourrais être très dangereux. Il en va de même avec la charte des droits...

Il y a 2 heures 0 personne aime ce commentaire

Accueil
Grands titres
International
Régional
Politique
Économie
Sports
Arts et divertissement
Santé

Audio • Vidéo
Dossiers
Interactif
Blogues
Webfictions
Conditions météo
Conditions routières
Conditions de ski
Concours

Télévision et radio
ICI Radio-Canada Télé
ICI Radio-Canada Première
ICI Musique
Autres sites
ICI Tou.tv
ICI Musique
ICI RDI

Ressources
À propos de CBC/Radio-Canada
Aide à la navigation
Boutique Radio-Canada
Centre de production
Comment soumettre un projet
Communiqués

Centre des membres
Baladodiffusion
Cyberlettre
Fils RSS
Mon profil
MP3 en direct
Services mobiles
Widgets

[Techno](#)
[Science](#)
[Alimentation](#)
[Insolite](#)
[Réflexion](#)
[Plaisirs](#)

[Témoignage](#)

[Radio Canada International](#)
[ICI Artv](#)
[ICI Explora](#)
[Jeunesse](#)
[CBC.ca](#)
[Archives](#)

Partenaires

[Sirius](#)
[TV5](#)

[Contenus éducatifs - Curio](#)
[Emplois](#)
[Foire aux questions](#)
[Hyperliens de référence](#)
[Mises au point](#)
[Nos coordonnées](#)
[Publicité](#)
[Services français de Radio-Canada](#)
[Signalétique](#)
[Transparence et responsabilisation](#)
[Vente d'archives](#)
[Vidéodescription](#)

[ICI Radio-Canada en page d'accueil](#)

[Conditions d'utilisation](#) [Ombudsman](#) [Relations avec l'auditoire](#)
Tous droits réservés © Société Radio-Canada 2014

